



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

**MAISON DE L'ENTREPRISE ET DU
TERRITOIRE
16 RUE DE L'INNOVATION
85200 FONTENAY-LE-COMTE**



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023, pour le syndicat mixte a été marquante à plusieurs titres, d'une part avec le renouvellement de ses instances décisionnelles ; d'autre part avec la restructuration des moyens administratifs du Syndicat par le portage effectué par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Pour autant, les actions du Syndicat ne manquent pas.

Si le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) n'a pas, suite à son adoption, pu être mis en œuvre avec suffisamment d'efficacité.

Concernant les comités de programmation Leader et les comités de suivi FISAC, les réunions se succèdent et le suivi des dossiers en cours et l'accompagnement des porteurs de projet ont été assurés avec divers effets.

Le programme LEADER 2014-2022 suite à de nombreuses turbulences a été recalibré et concentré sur les seuls projets juridiquement engagés avec la Région. Le sort des porteurs privés désélectionnés a pu être réglé avec le concours des communautés membres. Le Programme LEADER 2023-2027, tirant les leçons du précédent, a été transféré à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le programme FISAC s'est clos sur un bilan plus que positif démontrant l'attachement et les efforts du territoire à accompagner ses entreprises et artisans.

Entre turbulences et réussites le bilan de l'année 2023 dont nous n'avons pas à rougir montre que le Syndicat Mixte Fontenay Sud Développement doit poursuivre son action de proximité pour ses membres mais doit aussi repenser son rôle et ses missions pour l'avenir.

Tel est notre défi mais je suis confiant en notre capacité à le relever ensemble.

Yves-Marie BOUCHER



SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDÉE P.4
DÉVELOPPEMENT

MISSIONS ET ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE P.5
FONTENAY SUD VENDÉE DÉVELOPPEMENT

RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023 P.7

SON COMITÉ ET BUREAU SYNDICAL EN 2023 P.9

MISSIONS ET ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 P.12



PRÉSENTATION FSVD

LE TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement est un syndicat mixte fermé
À la carte, dont le siège social est situé à la Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 FONTENAY-LE-COMTE.

Les 3 établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée (36 968 habitants)
- Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (15 598 habitants)
- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (16 526 habitants)



LE SMFSVD

<p>1. Exercer les activités d'études d'animation, de coordination et de Contractualisation nécessaire à la mise en œuvre de la Charte de Territoire.</p>	<p>2. Soutenir auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire les actions et projets proposés par chaque communauté de communes dans le cadre des contrats régionaux et de la Charte de Territoire.</p>	<p>3. Conduire des réflexions, des études ou toutes démarches nécessaires à la définition des futurs projets et à leur mise en œuvre sur les politiques d'aménagement et de développement du territoire figurant sur la Charte de Territoire.</p>
<p>4. Assurer l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier de l'exécution des programmes d'actions et de projets des contrats régionaux dont il est le chef de file.</p>	<p>5. Piloter la clôture des contrats régionaux et coordonner la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions.</p>	<p>6. Assurer un rôle fédérateur, de coordinateur et de mise en cohérence des initiatives locales, d'animation et de mise en réseau et de conseil.</p>
<p>7. Il est le relais privilégié de la Région des Pays de La Loire auprès des maîtres d'ouvrage des actions soutenues dans le cadre des contrats régionaux.</p>	<p>8. Il a vocation à être un lieu privilégié de partenariat, de concertation, de coordination et d'animation des initiatives en faveur du développement de son territoire.</p>	<p>9. Il n'a pas vocation à être maître d'ouvrage d'investissement. Les communautés de communes, les autres EPCI et Es communs maîtres d'ouvrage des actions et projets dans leur domaine respectif de compétences.</p>
<p>10. Le Syndicat Mixte n'a pas vocation à se substituer aux domaines de compétences de ses partenaires. Toutefois, pour des opérations présentant un intérêt pour le territoire, le Syndicat et les collectivités ou leurs regroupements pourront, selon les circonstances, s'accorder sur la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou une convention. Cette procédure exceptionnelle ne pourra être engagée qu'à la demande expresse d'une ou plusieurs collectivités constituantes et votée par le Comité Syndical.</p>		<p>11. Le Syndicat Mixte est la structure porteuse de Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée.</p>

- ◇ Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier, pilote la clôture, coordonne la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions pour les contrats régionaux.

- ◇ Conformément à l'article 122-4 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte pilote l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour les comptes des Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, du Pays de La Châtaigneraie et de Vendée Sèvre Autise.

- ◇ Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme Leader 2014-2020.

- ◇ Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Sud Vendée (GAL) 2014-2020.

- ◇ Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) en collaboration avec le service économie des trois EPCI membres.

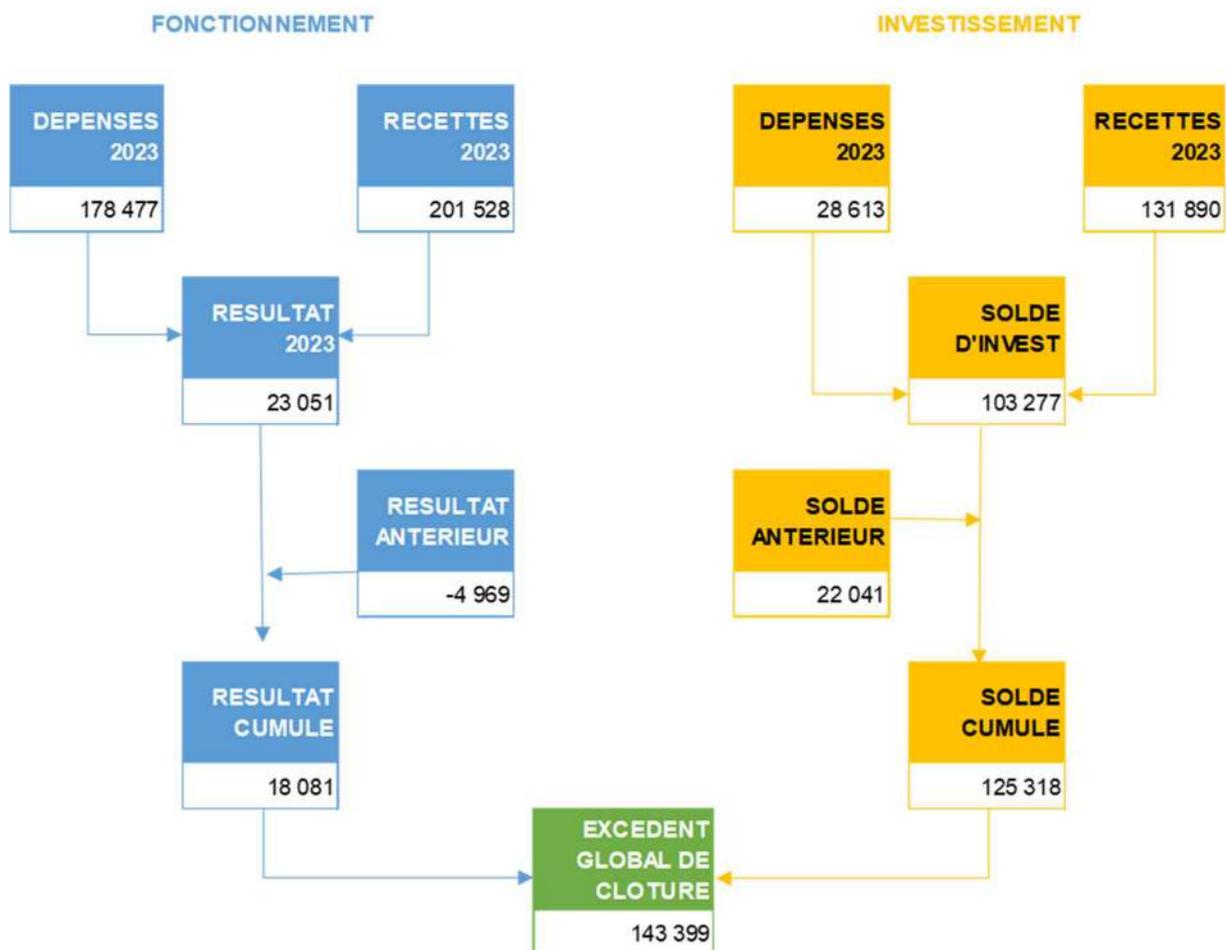


FINANCES

RÉSULTAT COMPTABLE - EXERCICE 2023

Les contributions des structures membres et les subventions des partenaires constituent les deux ressources financières principales.

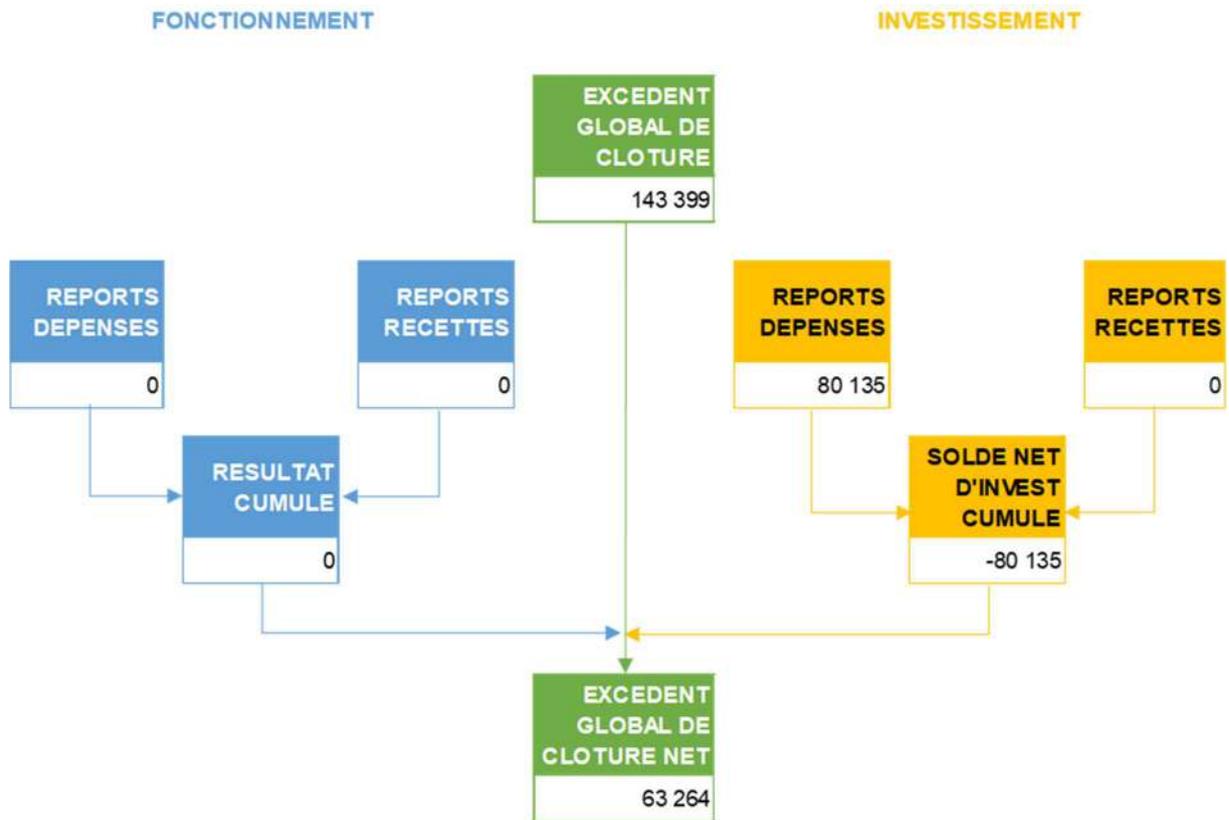
Ces financements sont destinés soit au fonctionnement général de la structure, soit à la réalisation d'opérations d'investissement.





FINANCES

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NET - EXERCICE 2023





SON COMITE ET BUREAU

Le comité Syndical du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement est composé de délégués élus, représentant l'ensemble des communes du territoires d'action du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FONTENAY-VEEDE	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ARNAUDEAU Jean-Marie	BERLAND Benoît
BAUDRY Yves	BOBINEAU Joël
BIRE Michel	BOUCHER Cécile
BOUCHER Yves-Marie	BOUILLAUD Stéphane
CELLIER Nicolas	COULON Anne-Marie
DUPAS Laurent	FOULONNEAU Matthieu
FOURAGE Hugues	HUETZ Anne
FROMAGET Marie-Thérèse	LEGAL Pierre
GERMAIN Yves	LEGERON Ghislaine
GUILLON Francis	MACORPS Jean-Paul
HERAUD Michel	MAROT Roger
HOCBON Ludovic	MAZOUÉ Dominique
PAGEAUD Lionel	POUZET Michel
RIVIERE Francis	RAGUIN Pierrette
SAVINEAU Michel	RIDEAUD Daniel
VERGNAUD Benjamin	ROY Sébastien
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine	BETEAU Pascal
BORDET Bernard	CARTRON David
DAVID Daniel	MASSON-SOULARD Catherine
DUPONT-MALOINE Aurore	MONTAMAT ELIANE
DURAND Jean-Jacques	POITIERS Patrice
GUILLON Stéphane	RECEGANT Didier
LA MACHE Denis	RENAULT Claudy
POUPLIN Adeline	THIBAUT Denis
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BARREAU Laurent	AUBINEAU Corinne
BRIFFAUD Louis-Marie	BECOT Pascal
CHATELLIER Christian	CLERJAUD Claude
GIRAUD Jean-Marie	CRABEIL Damien
GOURMAUD Yvon	GOURMAUD Damien
GUENION Christian	LESAUVAGE Ghyslaine
JOSSE Valentin	MARQUIS Jean-Pierre
MOTTARD Daniel	MOTTARD Bernard

Par suite de la Démission de son Président, le Bureau du syndicat a été renouvelé le 26 avril 2023.

Ainsi sur cette année le Bureau a été composé comme suit du 1^{er} janvier 2023 au 26 avril 2023 :

Président	JOSSE	Valentin
1er Vice-Président	GUILLON	Stéphane
2eme Vice-Président	BIRE	Michel
1er membre du Bureau	DAVID	Daniel
2ème membre du Bureau	BOUCHER	Yves-Marie
3ème membre du Bureau	CHATELIER	Christian

A compter du 26 avril 2023 :

Président	BOUCHER	Yves-Marie
1er Vice-Président	GUILLON	Stéphane
2eme Vice-Président	JOSSE	Valentin
1er membre du Bureau	DAVID	Daniel
2ème membre du Bureau	BIRE	Michel
3ème membre du Bureau	CHATELIER	Christian



MISSIONS ET ACTIONS REALISEES EN 2023

- Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Est Vendée (SCOT)
- Le Programme Européen LEADER
- Le Dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'artisanat et le Commerce)



Par délibération en date du 11 mai 2015, Le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement a prescrit l'élaboration de son schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire et fixé les modalités de concertation.

· **Élaborer un projet de développement cohérent et partagé**

Le SCOT va permettre d'élaborer un diagnostic territorial qui permettra de mieux identifier et d'affiner, ensemble, la vision globale de l'espace. Le Scot permettra de fixer des objectifs et de coordonner les différentes actions menées en matière d'aménagement du Territoire. Il veillera à la cohérence des politiques sectorielles relatives aux questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie, d'environnement et d'équipement.

· **Garantir un développement soutenable du Territoire**

Le Scot traduira un projet de territoire soucieux de l'avenir et fondé sur les principes du développement. Les orientations du schéma auront pour finalités de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

· **Assurer un développement solidaire**

Le Scot devra inciter chaque partie du territoire à s'inscrire dans un développement commun afin que celui-ci soit équitable pour tous. Le schéma devra assurer une répartition équilibrée des fonctions qui sont inhérentes à un bassin de vie, sur l'ensemble de son périmètre, prenant en compte sa diversité géographique, selon les potentialités

de chacun et dans le respect des orientations fixées. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer et à recueillir l'avis de la population (habitants, associations...) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet d'un débat en Comité Syndical le 05 Mars 2019.

Le 11 Avril 2019, une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a été organisée afin d'échanger sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Ce même jour, une réunion publique s'est déroulée sur le Territoire du Pays de La Châtaigneraie afin de présenter ce Document d'orientation et d'Objectifs.

Le dossier SCOT tel qu'il est né de ces échanges comprend les pièces suivantes:

- Le rapport de présentation (y compris l'évaluation environnementale)
- Le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Les pièces administratives.

Ces documents sont consultables sur le site internet du Syndicat Mixte (www.sm-fsvd.org)

Le SCOT Sud Est Vendée porté par le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement a été arrêté le 27 Novembre 2019 en comité Syndical.

Il a été approuvé en comité syndical le 21 Avril 2020.

En 2023, le Syndicat mixte n'a pas rendu d'avis.



Programme Européen LEADER

Programme LEADER 2014-2022

Le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Sud Vendée (GAL).

Le GAL gère le Programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, co-financé par l'Union Européenne, pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics ou privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

En 2023, devant les crises qui ont touché le monde agricole, la Région Pays de la Loire a fait le choix de réorienter les crédits LEADER non utilisés afin de ne pas perdre de fonds européens.

Ainsi notre GAL, qui n'avait pas atteint l'objectif de 35 % de consommation des crédits au 30 septembre 2022, a donc vu une réduction de l'enveloppe initialement allouée comme l'avait indiqué la Région dans son courrier du 23 janvier 2023.

C'est donc pourquoi le Comité de programmation du 07 Avril 2023, a dû désélectionner un certain nombre de dossiers sur les 74 dossiers qui avaient été sélectionnés préalablement mais qui n'avaient pas juridiquement été engagés auprès de la Région.

Ainsi ce sont 13 dossiers qui ont vu leur instruction se poursuivre :

Demandeur	Opération	Montant opération HT ou TTC	FEADER	Enveloppe LEADER de 336 955 €
Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	zone des Pinèbres	523 460,75 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Association let's go	Eurofestival	160 840,39 €	30 000,00 €	24 653,88 €
Commune de Mouilleron-Saint-Germain	Tour de France 2018	110 571,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
		794 872,14 €	120 000,00 €	114 653,88 €
Demandeur	Opération	Montant opération HT ou TTC	FEADER	Enveloppe LEADER de 336 955 €
Commune de Pissotte	Réhabilitation bâtiment bar tabac épicerie	595 484,72 €	30 000,00 €	30 000,00 €
ODDAS	Numerique en territoire	50 525,24 €	30 199,80 €	30 199,80 €
Ville de Fontenay-le-Comte	Réhabilitation des halles	744 075,16 €	37 203,75 €	37 203,75 €
Association Fontenay en scène	Les nuits courtes 2018	292 834,13 €	27 000,00 €	27 000,00 €
		1 682 919,25 €	124 403,55 €	124 403,55 €
Demandeur	Opération	Montant opération HT ou TTC	FEADER	Enveloppe LEADER de 336 955 €
SAS le carbet vendéen	Construction d'hébergement touristique et écologique	140 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
SCEA Le Prieuré La Chaume	Construction d'un théâtre de verdure	130 000,00 €	30 000,00 €	29 923,00 €
Commune de Bouillé-Courdault	Création et aménagement d'un sentier pédestre	85 916,12 €	20 000,00 €	17 183,22 €
Association la colline des Fretis	Transport hippo mobile	15 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
		370 916,12 €	88 000,00 €	85 106,22 €
Demandeur	Opération	Montant opération HT ou TTC	FEADER	Enveloppe LEADER de 336 955 €
Association Atelier méca Sud Vendée	Création d'une plateforme mobilité (garage)	108 447,15 €	26 985,00 €	6 308,34 €
Syndicat mixte Sud Vendée Tourisme	Etude marketing	17 833,75 €	5 350,40 €	5 267,84 €
		126 280,90 €	32 335,40 €	11 576,18 €

Parmi les dossiers désélectionnés, 32 sont portés par des collectivités. Malheureusement, il n'y aura pas de solution pour les collectivités concernées.

Concernant les 29 autres dossiers portés par des entreprises privées ou des associations.

Un collectif rassemblant ces porteurs de projets privés s'est manifesté auprès du Syndicat Mixte pour demander réparation de la non-obtention de la subvention indiquée par courriers.

Considérant que les courriers produits mentionnaient une subvention aux porteurs de projets sans réserve particulières. Cet état de fait pouvant constituer en cas de contentieux une décision favorable de l'administration créant des droits.

Ainsi devant le risque contentieux réel de ces demandes il est a validé, que soit rencontrés chaque porteur de projet privé désélectionné et n'ayant pas de financement alternatif et que son dossier soit examiné au cas par cas pour que soit discuté avec lui la mise en place d'un protocole transactionnel consistant en le versement d'une indemnité par le groupement auprès du porteur contre un engagement ferme et définitif à ne pas contester la non obtention de la subvention LEADER notifiée par le Syndicat Mixte.

Concernant les dossiers encore en cours sur 2023 cinq dossiers ont été payés : le projet porté par l'association ODDAS « Numérique en territoire », le projet de la zone des pinières à la Chataigneraie, l'Eurofestival, le Tour de France 2018 à Mouilleron-Saint-Germain et l'étude marketing portée par le Syndicat mixte Sud Vendée Tourisme pour un total de 119 921,72 €.

La poursuite de la gestion des dossiers en cours continue pour le paiement des porteurs toujours sélectionnés.

Programme LEADER 2023-2027

Par délibération n° 14-22 du Comité syndical en date du 24 juin 2022 le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement à la candidaté au programme LEADER 2023-2027 et fait une demande de subvention au titre du soutien préparatoire de 15 000 €.

Le Comité syndical par délibération n° 28-22 en date du 29 novembre 2022 avait approuvé le dossier de la candidature au programme LEADER, ainsi que le dossier de soutien préparatoire et autorisant à procéder à leur dépôt.

Considérant les modifications intervenues dans le cadre de la gouvernance du Syndicat Mixte d'une part ; que l'intégralité des moyens à disposition du Syndicat Mixte pour le gérer et assurer la mise en œuvre de la candidature au programme LEADER est assuré par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

La Région ayant donné son accord préalable pour un transfert du dossier à une intercommunalité membre du Syndicat qui mobiliserait l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux nécessaires à la mise en œuvre du programme développé.

Le transfert du dossier LEADER 2023-2027 fut acté par délibération 21-23 du 19 juin 2023 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée qui gèrera dorénavant ce programme et mettra en mise un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL).



Le Dispositif FISAC

En 2017, l'Etat a lancé un appel à projet pour des opérations collectives de soutien à l'investissement pour la modernisation et la mise en accessibilité des TPE. Il s'agit de demander une subvention globale pour aider les TPE en direct sur les projets d'investissement afin d'améliorer et de maintenir le tissu des entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité à l'échelle du Syndicat Mixte Sud Vendée Développement.

La candidature du Syndicat a été retenue. Le 10 janvier 2019 le syndicat mixte a reçu la décision d'attribution n°18-0253 de la subvention FISAC du Ministère de l'Economie et des Finances. Il est attribué une subvention de fonctionnement de 14 800€, et une subvention d'investissement à hauteur de 201 250€.

Chaque EPCI a délibéré afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte afin qu'il puisse porter le FISAC.

Le dispositif FISAC est basé sur 3 axes :

- Axe 1 : Modernisation de l'outil de Production
- Axe 2 : Mise en accessibilité des locaux
- Axe 3 : Développement du Numérique.

En 2023 le programme s'est clos et un bilan a été réalisé sur sa gestion.

D'un point de vue quantitatif on a pu observer :

- Nombre de dossiers étudiés par les services instructeurs : 126
- Nombre de dossiers présentés en Comité de pilotage : 54
- Nombre de dossiers acceptés par la Comité de pilotage : 53
- Nombre de dossiers subventionnés : 48

D'un point de vue financier on a observé :

- Montant global à allouer en investissement : 402 500 €
- Montant alloué : 322 412 € soit 80 % de réalisation

- Montant global à allouer en fonctionnement : 14 800 €
- Montant alloué : 5 920 €

Le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a permis d'apporter aux professionnels des conseils avisés mais également un soutien financier pour développer leur performance sur différents aspects de leur activité (relation client, outils de gestion, stratégie de développement...).

Ces démarches ont eu l'intérêt de personnaliser les conseils et de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre à court et moyen termes.

La plupart des entreprises ayant pu bénéficier du programme ont fait un retour positif à la fois sur leur image et également sur l'adaptation de leurs outils de production.

L'investissement des élus en matière d'accompagnement économique sur les 3 territoires a été déterminant tout au long des procédures ainsi que celui des équipes en charge d'instruire les dossiers.

Concernant la partie fonctionnement, nous pouvons regretter que la situation sanitaire n'ait pas pu permettre de faire bénéficier à certaines entreprises d'une diffusion plus large de l'information sur ce dispositif.

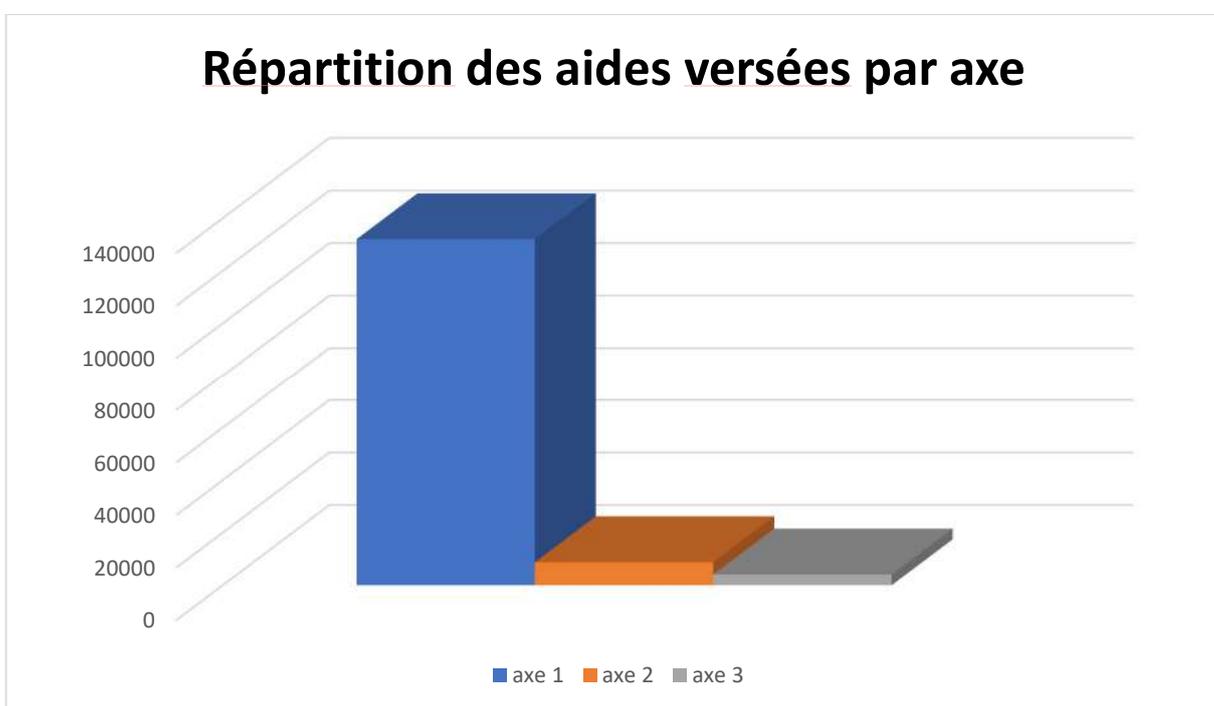
Par Communauté de communes et par axes le Bilan est le suivant :

Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée

Montant global des subventions à allouer : **213 325 €**

Montant des subventions attribuées : **159 026,65€**

Montant des subventions versées : **144 819,89 €**

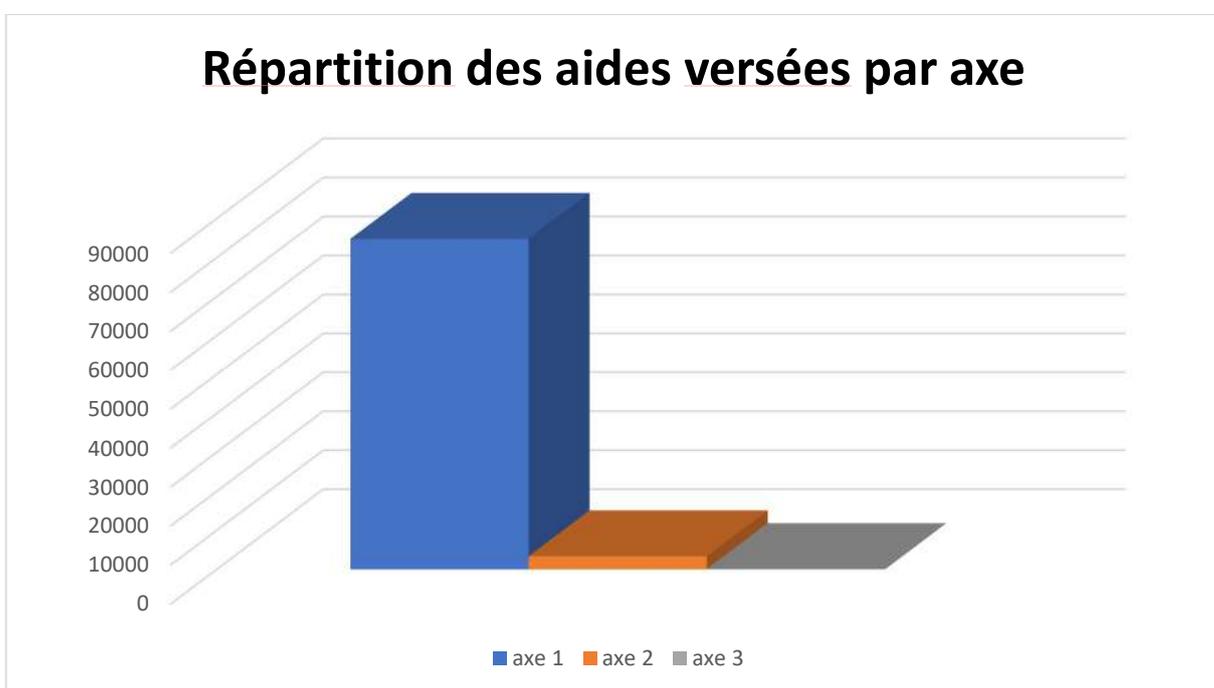


Communauté de communes de La Châtaigneraie

Montant global des subventions à allouer : **92 574,96 €**

Montant des subventions attribuées : **100 742,12€**

Montant des subventions versées : **89 300,30 €**

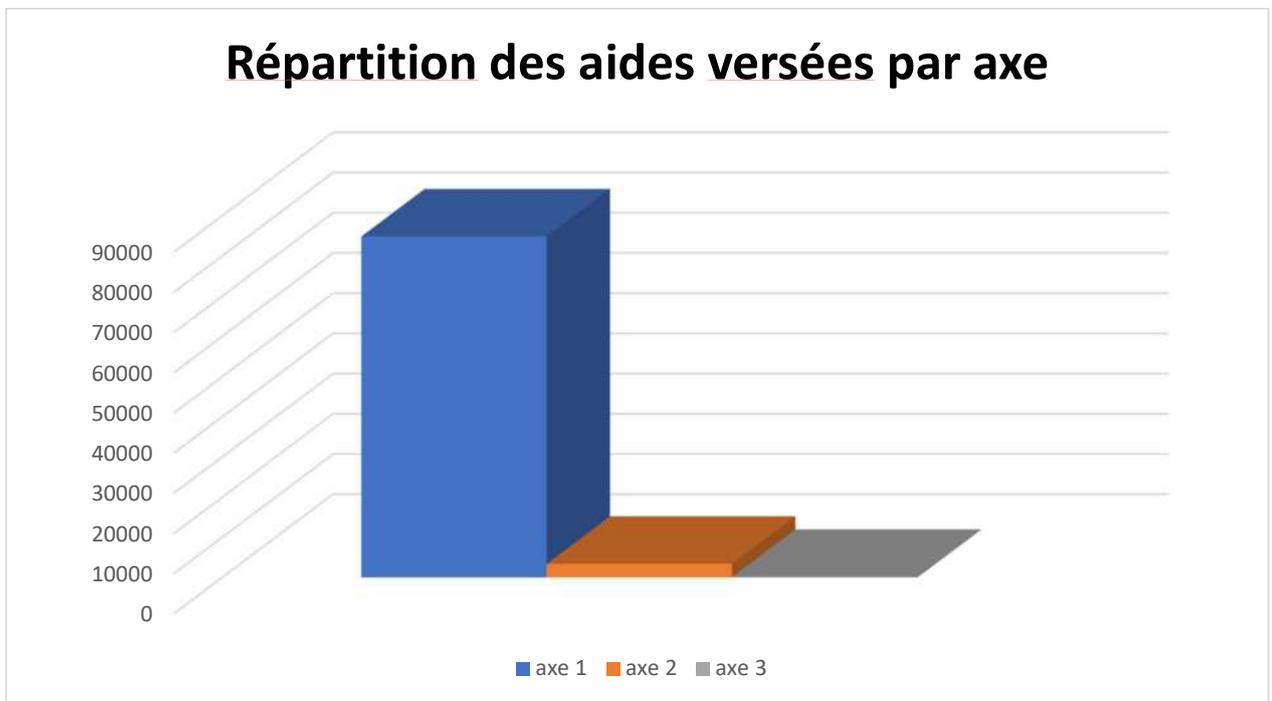


Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Montant global des subventions à allouer : **96 600€**

Montant des subventions attribuées : **89 520,58€**

Montant des subventions versées : **88 291,99€**





**FONTENAY
SUD- VENDÉE
DÉVELOPPEMENT**

www.sm-fsvd.org